

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Jeudi 20 Décembre 2018.

L'An deux mille dix-huit, le Jeudi 20 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

21

P. RIO - F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – A. ZERKAL - S. BELLAHMER – P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMINETTE - M. SOILIH - M. AUBRY - C. RENKLICAY – S. GHENAIM – L. CAMARA - S. GIBERT – S. GAUBIER – K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés :

4

D. ATIG représenté par Y. LE BRIAND – G. BAGAVANNE représenté par S. LAATIRISS – T. DIAWARA représentée par M. AUBRY – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents Excusés :

2

Y. BOUKANTAR – P. TROADEC.

Absents :

8

A. QAROUACH - Y. ITOUA – C. MABANZA – L. HERGAUX – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS.

Délibération N° DEL – 2018 – 0151 : « Admission en non valeurs – Budget annexe Locaux Commerciaux – Exercice 2018 ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les états des titres irrécouvrables pour les non valeurs pour un montant de 101 423,63 euros (Cent un mille quatre cent vingt-trois euros et soixante-trois centimes) transmis par Madame la Trésorière de Grigny concernant des titres émis lors de la période 2012 à 2015 incluse pour lesquels, Madame la Trésorière de Grigny demande l'admission en non valeurs,

Vu l'avis de la Commission des services Ressources du 14 décembre 2018,

Délibère, et,

Autorise l'admission en non valeurs des titres de recettes émis lors des années 2012 à 2015 pour un montant total de 101 423,63 euros (Cent un mille quatre cent vingt-trois euros et soixante-trois centimes) tel que présenté ci-dessous :

ANNEES	SOMMES
2012	16 726,35 €
2013	36 198,37 €
2014	33 503,08 €
2015	14 995,83 €
TOTAL	101 423,63 €

Dit que les crédits budgétaires ont été ouverts sur le budget annexe Locaux Commerciaux sur l'exercice 2018 – Chapitre 65 – Nature 6541.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : Pour : 23
Contre : 2 (K. OUKBI – A. LAMOTHE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 24/12/18

Transmis au contrôle de légalité le : 24/12/18